



LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ EN HAUTE-MARNE

11 387 allocataires haut-marnais sont bénéficiaires de la Prime d'Activité, versée par la Caf. Le nombre d'usagers bénéficiaires de cette prestation est en augmentation au cours des dernières années dans le département, passant de 7568 fin 2018 à 11 706 fin 2022, soit une hausse de 54% au cours des cinq dernières années.

La présente étude dresse un panorama de l'évolution des bénéficiaires de Prime d'Activité dans le département et de leur profil.

En synthèse !

11 387 bénéficiaires de la Prime d'Activité en Haute-Marne au 01/01/2024

+54% de bénéficiaires en 5 ans

75% des bénéficiaires isolés et 63% sans enfant

Age moyen de 38 ans, avec 18% de bénéficiaires de moins de 25 ans

180.67€ versés mensuellement en moyenne par bénéficiaire

80% des bénéficiaires en activité salariée ou indépendante

98% des demandes traitées en moins de 15 jours en Haute-Marne

43% des bénéficiaires vivent à Chaumont, Saint-Dizier ou Langres

+54% DE BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2018 ET 2023

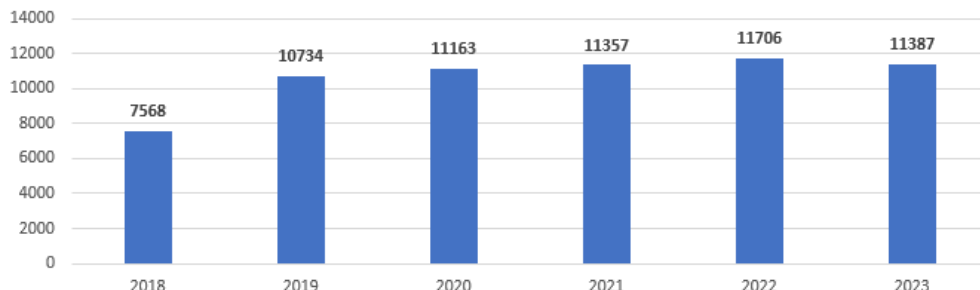
Créée en 2015, la Prime d'Activité permet aux salariés, travailleurs indépendants, étudiants salariés ou apprentis de compléter les revenus d'activité professionnelle.

Pour bénéficier du versement de cette prestation mensuelle, une déclaration de ressources doit être complétée sur caf.fr tous les trois mois.

Entre 2018 et 2023, **le nombre de bénéficiaires de Prime d'Activité a augmenté de plus de 50%, passant de 7568 fin 2018 à 11 387 en octobre 2023. Cette hausse significative des allocataires de la Prime d'Activité s'explique par les revalorisations successives de la prestation et l'élargissement des bénéficiaires potentiels en 2019.**

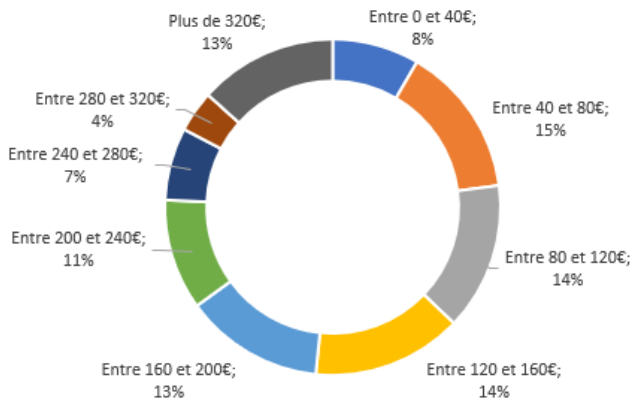
Depuis 2022, la Prime d'Activité est ainsi la deuxième prestation versée dans le département en nombre de bénéficiaires (juste après l'aide au logement).

Evolution du nombre de bénéficiaires Prime d'Activité en Haute-Marne 2018-2023



180.67€ MONTANT MOYEN DE LA PRIME D'ACTIVITÉ EN HAUTE-MARNE

Montant de Prime d'Activité versé



Le montant moyen de Prime d'Activité versé par allocataire s'élève en moyenne à 180.67€ en Haute-Marne en 2023. Le montant médian de Prime d'Activité est de 155€ dans le département. Pour plus d'un tiers des allocataires, le montant mensuel de Prime d'Activité est supérieur à 200€, il est supérieur à 320€ pour 13% des usagers.

Le montant de la Prime d'Activité dépend des éléments suivants:

- Le montant des ressources de l'usager et de l'ensemble des ressources des membres du foyer (y compris les prestations versées par la Caf)
- La composition du foyer

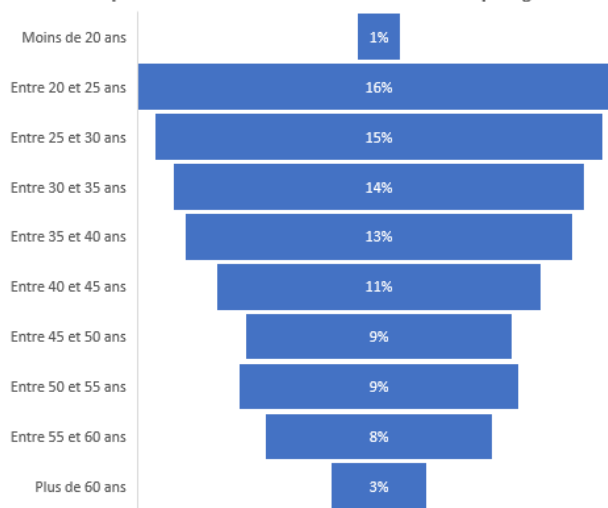
La Prime d'Activité est versée tant que les ressources et la situation de l'usager respectent l'ensemble des conditions d'attribution. Pour s'assurer que le droit en cours correspond toujours à la situation du bénéficiaire, celui-ci doit déclarer ses ressources et celles de l'ensemble des membres de son foyer tous les trois mois, via une déclaration trimestrielle de ressources à réaliser sur le site caf.fr.

Toutes les ressources des membres du foyer sont prises en compte, y compris si elles sont non imposables : les revenus d'activité professionnelle, les revenus de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie, retraite, pension...), les prestations et les aides sociales, les autres revenus imposables (revenus de capitaux, du patrimoine...), les pensions alimentaires perçues...

32% DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 30 ANS

L'âge moyen des bénéficiaires de Prime d'Activité est de 38 ans en Haute-Marne mais il est à noter que **32% des bénéficiaires ont moins de 30 ans. 17.9% des bénéficiaires de la Prime d'Activité ont moins de 25 ans dans le département, contre 14.4% dans les départements de même taille et 16.5% au niveau national.** Au-delà des actions d'information et de sensibilisation conduites par la Caf, les campagnes proactives d'accès aux droits réalisées par l'organisme depuis la crise sanitaire et le développement du « Parcours Jeunes » expliquent cette hausse du recours à la Prime d'Activité chez les jeunes.

Répartition des bénéficiaires de Prime d'Activité par âge



La Caf de la Haute-Marne est fortement **mobilisée dans l'accès aux droits des jeunes** : en 2023, des campagnes proactives d'appels sortants ont été conduites durant la période estivale, pour informer des jeunes entre 18 et 25 ans débutant une activité professionnelle de leur droit potentiel à la prime d'activité, et les accompagner dans leurs démarches. Plus de 150 usagers ont ainsi été accompagnés à ce titre vers l'ouverture d'un droit à la Prime d'Activité.

Le taux de chômage des jeunes (inférieur dans le département par rapport au niveau national) et le degré de scolarisation plus faibles des 18-25 ans dans le département renforcent également ce recours plus important des jeunes à la Prime d'Activité.

98% DES DEMANDES TRAITÉES EN MOINS DE 15 JOURS

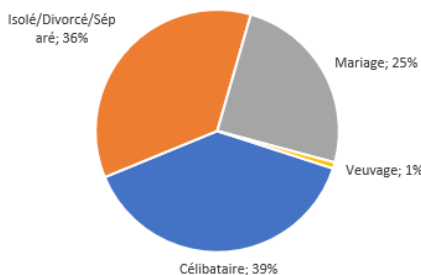
La Caf s'attache à traiter rapidement l'ensemble des demandes de prestations : plus de 98% des demandes de Prime d'Activité ont ainsi été traitées en moins de 15 jours en 2023, avec un délai moyen de démarche de 9 jours.

Il est possible d'estimer le montant de la Prime d'Activité, en faisant une simulation sur le site caf.fr. La demande s'effectue en ligne, via caf.fr. La Caf de la Haute-Marne enregistré 2236 demandes de Prime d'Activité en 2023, dont 92.13% effectuées en ligne sur caf.fr.

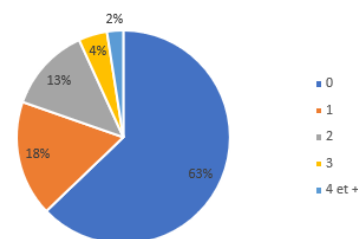
Dans le cadre de l'actualisation trimestrielle des ressources, plus de 28 000 déclarations trimestrielles de ressources Prime d'Activité ont été effectuées par les allocataires de la Caf en 2023, dont 93.27% en ligne sur caf.fr ou via l'application mobile Caf-Mon Compte.

75% des bénéficiaires de Prime d'Activité sont isolés (célibataires, séparés ou isolés, veuf).

Situation familiale Bénéficiaires RSA



Nombre d'enfants à charge par bénéficiaire Prime d'Activité



Le nombre moyen d'enfant à charge par bénéficiaires de Prime d'Activité est de 0.7. 63% des bénéficiaires en Haute-Marne n'ont ainsi pas d'enfant à charge.

73% DES BÉNÉFICIAIRES AVEC UNE ACTIVITÉ SALARIÉE

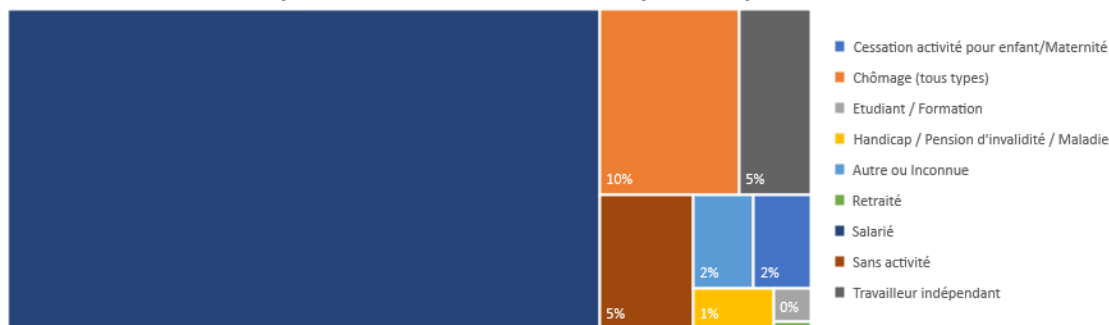
De manière cohérente avec les conditions générales d'ouverture de droit à la Prime d'Activité, **80% des bénéficiaires ont une activité professionnelle (salarisée ou indépendante).**

Pour bénéficier de la Prime d'Activité, l'utilisateur doit :

- Avoir plus de 18 ans
- Habiter en France de façon stable (au moins 9 mois dans l'année)
- Avoir une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel/technique
- Être français ou citoyen de l'Espace économique européen ou suisse ou avoir un titre de séjour en cours de validité depuis 5 ans minimum
- Pour les étudiants ou apprentis, percevoir un revenu mensuel brut avant impôts supérieur à 1082.87€

Sous certaines conditions et en fonction des ressources, le RSA peut être cumulé avec la Prime d'Activité.

Répartition des bénéficiaires de Prime d'Activité par situation professionnelle



43% DES BÉNÉFICIAIRES VIVENT DANS L'UNE DES TROIS PRINCIPALES VILLES DU DÉPARTEMENT

Le nombre de bénéficiaires de Prime d'Activité est le plus important à Saint-Dizier, avec 1908 bénéficiaires.

On dénombre également 1672 bénéficiaires d'aide au logement à Chaumont et 553 bénéficiaires à Langres. Ces trois villes hébergent ainsi 43% des bénéficiaires de Prime d'Activité du département.

Données Caf de la Haute-Marne

Retrouvez toutes les informations et actualités de la Caf de la Haute-Marne sur



ainsi que sur les réseaux sociaux

